

## FONCTIONNEMENT DU BADGE

- Le badge est valable tout au long de la scolarité de l'élève au Lycée F. Ph. Dessaignes et donne droit à deux passages le midi.
- En cas de perte ou de vol, le signaler immédiatement au BUREAU DES FRAIS SCOLAIRES de manière à ce que personne ne puisse l'utiliser.
- En cas de perte ou de détérioration, il faut acheter un nouveau badge : **apporter une photo d'identité et 2,50 €** (prix badge bleu).
- Quand il ne reste plus que deux repas sur le badge, le cadran des bornes affiche « à réapprovisionner ».
- **Réapprovisionnement :**
  - Soit en espèces au BUREAU DES FRAIS SCOLAIRES.
  - Soit par chèque à l'ordre de « l'agent comptable du Lycée Dessaignes » en indiquant les nom et prénom de l'élève ainsi que le numéro de badge au dos du chèque. Le chèque est à déposer dans la boîte aux lettres située au BUREAU DES FRAIS SCOLAIRES.
  - Soit par paiement en ligne sur Internet avec les codes remis en début d'année scolaire par le BUREAU DES FRAIS SCOLAIRES.

Il est souhaitable que le montant réglé pour les repas corresponde à **un multiple de 4,25 €** (Tarif au 01/01/2021).



**Il est fortement déconseillé de ranger votre badge  
à proximité de votre portable :  
il risque d'être démagnétisé et sera inutilisable.**

**Aucun repas ne pourra être pris si le badge  
n'a pas été approvisionné préalablement.**